

**Notification préalable d'une opération de concentration****(Affaire COMP/M.3109 — Candover/Cinven/Gala)**

(2003/C 51/08)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

1. Le 13 février 2003, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil <sup>(1)</sup>, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 <sup>(2)</sup>, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Candover Partners Limited («Candover», Royaume-Uni), appartenant au groupe Candover Investments plc, et Cinven Limited («Cinven», Royaume-Uni), appartenant au groupe Cinven Group Limited, acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), dudit règlement, le contrôle en commun de l'entreprise Gala Group Limited («Gala», Royaume-Uni) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- Candover: fourniture de services de conseil en placements et en gestion aux fonds d'investissement et gestion d'investissements pour le compte de ceux-ci,
- Cinven: fourniture de services de conseil en placements et en gestion aux fonds d'investissement et gestion d'investissements pour le compte de ceux-ci,
- Gala: industrie du jeu, exploitation de clubs de loto et de casinos, jeux Internet.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/M.3109 — Candover/Cinven/Gala, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Direction B — Task-force «Concentrations»  
J-70  
B-1049 Bruxelles  
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

---

<sup>(1)</sup> JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.  
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

<sup>(2)</sup> JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.  
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).